



Mars 2018

Association Départementale

Accueil Écoute & Veille sociale - Logement Hébergement

EMPLOI FORMATION - Ateliers d'insertion

BILAN D'ACTIVITE 2017

AUTO-ECOLE SOLIDAIRE



L'auto-école solidaire de Pontivy est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Côtes d'Armor
le Département



SAINT-BRIEUC
Agglomération
Baie d'Armor



SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L’ACTION	3
II. RAPPORT QUANTITATIF DE L’ACTION.....	9
II.1 LES ENTREES SUR LE DISPOSITIF	9
II.2 LES SORTIES DU DISPOSITIF	14
II.3 LE CODE DE LA ROUTE	16
II.4 LE PERMIS DE CONDUIRE.....	17
II.5 LE SUIVI POST FORMATION	18
III. EVENEMENTS MARQUANTS	18
IV. PROBLEMATIQUES RENCONTREES	19
V. RESSOURCES HUMAINES.....	20
VI. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT.....	21
VII. PERSPECTIVES	21

I. PRESENTATION DE L'ACTION

I.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Au cours de ces dernières années, les besoins de mobilité n'ont cessé de croître notamment pour accéder à l'emploi. Ces emplois se concentrent de plus en plus dans les pôles obligeant les salariés ou les demandeurs d'emploi à effectuer des déplacements conséquents. **Cette tendance qui s'amplifie d'année en année pénalise d'autant plus les personnes qui ne possèdent pas le permis, et qui ne peuvent accéder à la formation délivrée par une auto-école marchande**, faute de moyens financiers et/ou faute de capacité d'apprentissage suffisants (les auto-écoles marchandes ayant fortement recours à l'auto-formation).

L'accès à l'emploi est dès lors conditionné par l'obtention du permis et d'un moyen de locomotion.



En conséquence, **la voiture représente un véritable facteur de discrimination** puisque la mobilité des ménages dépend quasi exclusivement de ce moyen de locomotion.

Des efforts ont été entrepris pour améliorer cette situation, mais l'offre de transport alternative à la voiture individuelle reste très limitée et complètement inadaptée aux trajets réguliers domicile-travail.

En réponse à ces problématiques, l'association ADALEA en lien avec les acteurs et élus locaux du territoire du Centre Bretagne a créé en 2010 une auto-école solidaire à Loudéac. En 2011, cette réflexion s'est prolongée sur le territoire du Pays de Pontivy et a donné lieu en 2012 à l'ouverture d'une seconde auto-école solidaire à Pontivy dans les locaux de la Mission Locale du Centre Bretagne. Au regard de la pertinence du dispositif en matière de réponse concrète à un besoin identifié et suite à la demande des partenaires locaux, un troisième site a ouvert à Ploërmel en octobre 2016.

Ces 3 dispositifs s'adressent aux jeunes de moins de 26 ans suivis par la Mission Locale et aux publics adultes en situation de précarité orientés par les travailleurs sociaux des Conseils départementaux du Morbihan et des Côtes d'Armor. Ces personnes sont confrontées à des difficultés d'apprentissage qui ne leur permettent pas d'intégrer une auto-école marchande et pour qui une pédagogie adaptée est nécessaire. Parallèlement, une part importante des bénéficiaires du dispositif a des ressources financières insuffisantes pour supporter le coût important du permis de conduire. L'auto-école solidaire offre donc une solution en matière de mobilité à ces personnes et répond aux objectifs suivants :

- ✚ Apporter une réponse, en terme d'égalité de droit, à celles et ceux qui ne peuvent accéder à une formation au permis de conduire en auto-école classique en les formant au code de la route puis à la conduite jusqu'à l'obtention du permis.
- ✚ Rompre avec les situations d'échec et replacer les bénéficiaires dans une dynamique positive de réussite. La perspective de pouvoir obtenir le permis de conduire permet à certaines personnes notamment celles en grandes difficultés sur les savoirs de base, pour qui l'enseignement doit être adapté, de retrouver un peu d'assurance, d'estime et de confiance en soi. Pour les personnes sorties prématurément du système scolaire, le permis est souvent le premier diplôme obtenu. L'enseignement du code constitue un formidable levier à la re-médiation des savoirs de base, à l'éducation citoyenne et à la prévention des risques, directement transférables aux situations de la vie courante.
- ✚ Favoriser l'autonomie de la personne et son insertion sociale et professionnelle en l'inscrivant dans un parcours de formation et de mobilité. L'obtention du code est la première marche pour l'obtention du permis de conduire qui lui-même est un sésame pour l'emploi. Le premier et parfois le seul « diplôme » exigé par les employeurs est souvent le permis de conduire.
- ✚ Sensibiliser les bénéficiaires aux risques routiers (notamment vitesse, téléphone...) en identifiant les risques en fonction des différents âges de la vie
- ✚ Travailler en partenariat avec les acteurs politiques et économiques du territoire pour favoriser la mobilité des publics les plus précarisés

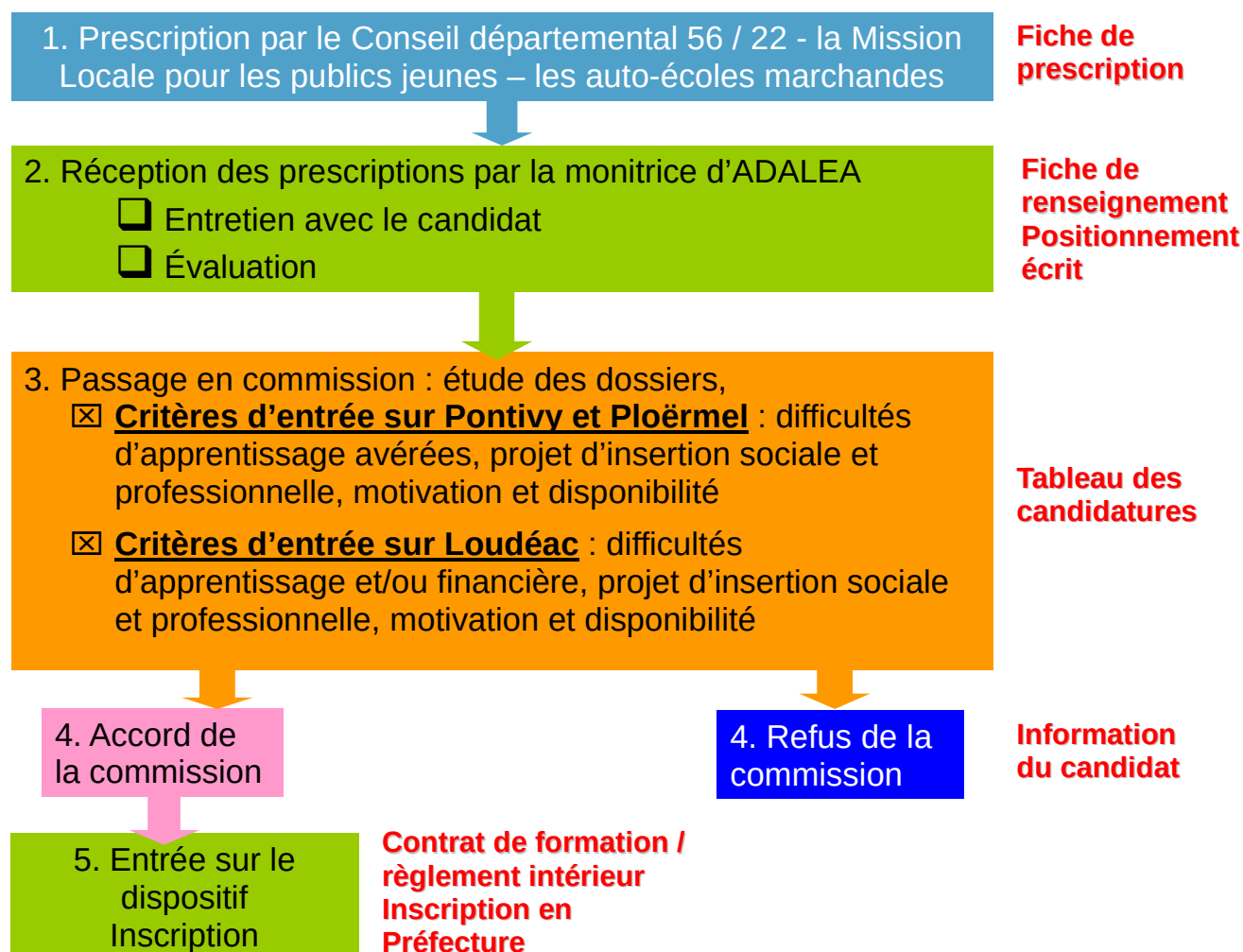
L'action vise à former les bénéficiaires à l'apprentissage du code de la route et au permis de conduire puis de les accompagner aux examens. La finalité est l'obtention du permis de conduire afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Les bénéficiaires sont des personnes en difficultés d'apprentissage qui n'ont pas la capacité à suivre le cursus classique de formation au code et au permis de conduire en auto-école classique. Notre approche est basée sur une pédagogie adaptée et individualisée aux difficultés rencontrées par les bénéficiaires.

I.2 L'ENTREE SUR LE DISPOSITIF

Le public bénéficiaire est orienté sur le dispositif par la Mission Locale pour le public jeune et par les travailleurs sociaux pour les adultes.

Par souci d'équité, chaque candidature est examinée et validée par une commission réunissant les partenaires du projet : élus locaux, prescripteurs, représentant des auto-écoles marchandes.

Le schéma d'entrée sur l'auto-école solidaire de Loudéac, Pontivy et Ploërmel est le suivant :



1. La prescription

Toute entrée préalable sur l'auto-école solidaire passe par une prescription de l'un de nos partenaires

AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE LOUDEAC	AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE PONTIVY ET PLOERMEL
 Les travailleurs sociaux du Conseil départemental des Côtes d'Armor	 Les travailleurs sociaux du Conseil départemental du Morbihan pour les personnes accompagnées par les Unités territoriales insertion emploi du Centre ouest Morbihan et de Ploërmel
 Les conseillers de la Mission Locale du Centre Bretagne et de Ploërmel pour les publics jeunes de moins de 26 ans	
 Les auto-écoles marchandes du territoire de Loudéac peuvent être amenées à positionner des personnes avec lesquelles elles ne progressent pas en raison de difficultés de compréhension / d'apprentissage.	 Les auto-écoles marchandes du territoire de Pontivy et Ploërmel peuvent être amenées à positionner des personnes avec lesquelles elles ne progressent pas en raison de difficultés de compréhension / d'apprentissage.

Les prescripteurs sont donc chargés d'identifier les publics relevant de ce dispositif et de les accueillir pour leur présenter l'action. Après accord de la personne, les prescripteurs transmettent à ADALEA la fiche de prescription. Les autres acteurs du territoire, intervenant en matière d'insertion sociale et professionnelle comme Pôle Emploi, peuvent également orienter des personnes vers le dispositif, dont le dossier sera étudié et validé par la commission d'entrée.

2. Réception des prescriptions par la monitrice d'ADALEA

La monitrice d'ADALEA centralise l'ensemble des prescriptions puis convoque et reçoit individuellement chaque candidat. Lors de ce rendez-vous, la monitrice est chargée d'évaluer le niveau de difficultés de la personne. Pour ce faire, elle s'appuie sur un outil d'évaluation (test de 45 minutes) qui permet d'apprécier différentes variables en lien direct avec les technicités du code de la route (lecture, compréhension, connaissance du vocabulaire spécifique / technique, représentation dans l'espace et dans le temps, savoirs de base...).

La monitrice effectue également un entretien avec le candidat afin de valider / revalider un certain nombre d'éléments d'informations et de croiser avec la fiche de prescription (situation, motivation, inscription dans une auto-école, pratique antérieure du code / de la conduite, disponibilités...).

Toutes les personnes reçues passeront ensuite devant la commission d'entrée.

3. Passage en commission

Les dossiers sont présentés en commission par la monitrice. La commission est composée :

AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE LOUDEAC	AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE PONTIVY ET PLOERMEL
 De la Mission Locale du Centre Bretagne	 De la Mission Locale du Centre Bretagne et de Ploërmel
 D'un représentant de l'équipe emploi du Conseil départemental des Côtes d'Armor	 Du Conseil départemental du Morbihan : les Unités territoriales insertion emploi du Centre ouest Morbihan et de Ploërmel
 De la monitrice auto-école ADALEA et de la personne en charge du dispositif à ADALEA	 D'une auto-école marchande du territoire de Pontivy et de Ploërmel
	 De la monitrice auto-école ADALEA et de la personne en charge du dispositif à ADALEA

Lors de la commission, la monitrice fait état de la situation de la personne en lien avec la fiche de prescription transmise et du bilan de l'évaluation réalisée. Les critères pris en compte par la commission :

AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE LOUDEAC	AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE PONTIVY ET PLOERMEL
✎ Les difficultés d'apprentissages avérées ne permettant pas d'intégrer le cursus traditionnel (auto-école marchande) ✎ Et / ou les difficultés financières ne permettant pas aux candidats de financer leur permis de conduire dans le cursus traditionnel, sachant que le <u>coût moyen du permis de conduire est de 1 804 €* au niveau national pour 35 heures de conduite</u>. Les durées de parcours des personnes que nous accompagnons sont très supérieures à cette moyenne. ✎ La motivation de la personne et son implication dans l'action ✎ Le projet d'insertion sociale et/ou professionnelle sachant que la finalité est bien l'insertion professionnelle.	✎ Les difficultés d'apprentissages avérées ne permettant pas d'intégrer le cursus traditionnel (auto-école marchande) ✎ La motivation de la personne et son implication dans l'action ✎ Le projet d'insertion sociale et/ou professionnelle sachant que la finalité est bien l'insertion professionnelle.

* Source UFC- Que Choisir / Septembre 2016

Selon le nombre de places disponibles, la commission procède à une hiérarchisation des entrées dans le cas où plusieurs personnes répondraient aux critères.

4. Décision de la commission

Accord de la commission : lorsque la décision est positive, la personne est contactée par la monitrice pour son entretien d'inscription. La liste des pièces obligatoires lui est précisée.

Refus de la commission : en cas de refus, ADALEA adresse un courrier à la personne notifiant le refus de la commission et une orientation vers le professionnel en charge de son accompagnement.

5. Entrée sur le dispositif – Inscription

La 1^{ère} étape au moment de l'entrée sur le dispositif est l'inscription de l'élève à l'auto-école solidaire. Avant sa 1^{ère} leçon de code, l'élève signe son contrat de formation ainsi que le règlement intérieur, documents qui ont été préalablement présentés ou lus par la monitrice et échangés au besoin. La monitrice définit ensuite avec l'élève son parcours de formation (planning du code...).

Nous procédons également à l'inscription en préfecture, passage souvent compliqué dans la mesure où nous devons récupérer un certain nombre de pièces obligatoires dont ne disposent pas toujours les élèves ou qu'ils ont égarées. L'auto-école gère l'intégralité de l'inscription en Préfecture.

Une fois l'ensemble des pièces réunies, le dossier est adressé à la Préfecture dans les plus brefs délais (dans la mesure où un délai incompressible de 2 mois est nécessaire avant une première présentation à l'examen).

I.3 UNE PEDAGOGIE ADAPTEE

Pour les personnes sorties prématurément du système scolaire, le permis est souvent le premier diplôme obtenu. L'enseignement du code constitue, pour l'auto-école associative, un formidable levier à la re-médiation des savoirs de base, à l'éducation citoyenne et à la prévention des risques, directement transférable aux situations de la vie courante.

L'APPRENTISSAGE DU CODE DE LA ROUTE

La monitrice auto-école dispense le code en groupe à raison de 3 à 4 demi-journées par semaine. Ces temps bien qu'ils soient dispensés en collectif restent individualisés pour chaque élève en fonction des difficultés et des rythmes d'apprentissage.



A partir de l'entretien de positionnement, nous proposons un programme individualisé tenant compte :

- des rythmes d'apprentissage de chacun,
- des processus d'apprentissage propres à chacun,
- de la progression pédagogique,
- des aptitudes de chacun à un instant « T »,

Les objectifs de l'atelier sont les suivants :

- dédramatiser le code,
- se faire confiance,
- s'initier aux vocabulaires du code de la route,
- comprendre la structure des phrases, des questions,
- apprendre son code autrement.



Objectifs pédagogiques :

- avoir des connaissances théoriques liées aux règles de conduite et de circulation,
- acquérir des savoir-faire d'observation de situations de conduite automobile,
- acquérir des connaissances de fonctionnement de consignes,
- se situer dans l'espace et le temps (Atelier de Raisonnement Logique).

Une animation adaptée aux besoins de chacun :

- L'entraînement à partir des DVD (DVD Code Rousseau),
- Des supports adaptés aux faibles niveaux de formation
- l'utilisation de différents sites d'aide à l'apprentissage du code
- L'utilisation des boîtiers réponse en prévision du passage des examens
- L'utilisation de schémas et la reconstitution miniature de situations de conduite
- Du découpage / collage : Pour les personnes les plus en difficulté avec l'écrit : les premiers cours de code sont animés de la façon suivante : les élèves découpent des panneaux imprimés en couleur, puis les collent par catégories (panneaux d'interdiction, d'obligation...) sur leur cahier d'apprentissage en recopiant à côté la définition.



Toujours avec la présence du professionnel en séance collective

- Des temps de travail collectif avec l'ensemble du groupe : tests, explications, échanges et débat sur des situations, questions/réponses...
- Mais une pédagogie qui reste individualisée et adaptée au rythme d'apprentissage et de compréhension de chacun, avec la possibilité de temps plus spécifiques pour certains

La monitrice auto-école est toujours présente en séance collective ou individuelle

DES ATELIERS DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

Plusieurs thématiques faisant partie intégrante de l'apprentissage du code de la route sont abordées pendant les leçons et font l'objet d'échanges et de débats au sein du groupe. La prévention des conduites à risque est essentielle en particulier avec un public en situation de fragilité.

- Alcool, drogue et Conduite
- La vitesse au volant
- L'assurance
- Exercice en groupe sur l'analyse d'une situation d'accident (constats, observations, propositions)

L'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE

Les objectifs

Acquérir la maîtrise du véhicule et des situations de conduite sur route, en agglomération et sur voie rapide tout au long des quatre étapes de la formation qui figurent dans son livret d'apprentissage.

Une fois que l'élève est proche de l'obtention du code de la route, la monitrice engage la conduite : les heures de conduite sont souvent perçues comme plus stimulantes et motivantes en comparaison aux séances d'apprentissage du code.



Le livret d'apprentissage

- Contient l'ensemble du programme (avec étapes de synthèse).
- Permet au moniteur de noter la « position » de l'élève.
- Permet à l'élève de connaître sa « position » (chemin parcouru, ce qu'il reste à apprendre, les points faibles à travailler).

Pour certains élèves, le nombre de leçon de conduite avant l'obtention du permis peut être conséquent. Pour autant, les modalités de participation financières mises en place au sein de l'auto-école solidaire permettent aux personnes les plus en difficultés de poursuivre leur cursus jusqu'à son terme. L'objectif de résultat reste évidemment essentiel sur l'action, mais nous laissons aux élèves le temps nécessaire pour apprendre et le nombre de leçon n'est pas limité (sauf exception nécessitant des réorientations sur véhicules adaptés). Cette dimension est certainement moins présente dans le système classique. Cet élément est déterminant, en particulier avec des personnes en situation de fragilité, qui manquent d'assurance et qui ont besoin de temps pour progresser et (re)prendre confiance en elles.

Une souplesse d'organisation pour s'intégrer dans une démarche de parcours

Nous avons fait le choix d'une ouverture sur plusieurs jours sur la semaine pour répondre à une combinaison de parcours le plus large possible :

- Articulation avec l'offre de formation du Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle,
- Suspension possible pour des périodes courtes de reprise d'emploi,
- Complémentarité avec le dispositif compétences clés si l'apprenant a besoin d'un appui complémentaire sur les réapprentissages des savoirs de base,
- Articulation avec des dispositifs d'accompagnement de retour à l'emploi...

Des entrées et sorties permanentes sont prévues après validation par la commission (*celle-ci se réunissant en moyenne tous les 2 mois*) dans la limite de notre agrément Préfecture qui réglemente le nombre de places disponibles dans la salle de code.

II. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

II.1 LES ENTREES SUR LE DISPOSITIF

Le nombre d'entrées.

Entrées sur Loudéac													
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
2010					11	8	2		1	4	5	3	34
2011	3	2	2	1	5	0	2		3	3	1	2	24
2012		3	2		5				6		9	4	29
2013	6		7	1	5	1	2		3				25
2014	4	3	4	4	2	7	4		3	5	2	2	40
2015		6		2	1	3	4			5	7		35
2016	3	4	2		3	3			4		3	2	24
2017			8	3		3			6	6	4	6	36
TOTAL	16	18	25	11	32	25	14	0	33	23	31	19	247

Depuis l'ouverture de l'auto-école solidaire de **Loudéac** en mai 2010, 247 personnes sont entrées sur le dispositif dont **36** en 2017. Suite à la fin du financement du Conseil départemental des Côtes d'Armor pour les bénéficiaires du RSA, on notera une forte baisse du nombre d'entrée de ces publics dans le dispositif qui est passé de 15 en 2015 à 4 personnes en 2017.

Entrées sur Pontivy													
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
2012	7	5	3		4		4			3	1	5	32
2013	2	4			1		2	1	2	2	3	1	18
2014	1	2		3	1	1	2	1	3	3		2	19
2015		3	2		1			1	2		2		11
2016	1			2	1	1	1		1	1	1		9
2017	2		4		1		1		2		1	1	12
TOTAL	13	14	9	5	9	2	10	3	10	9	8	9	101

Depuis l'ouverture de l'auto-école solidaire de **Pontivy** en janvier 2012, 101 personnes sont entrées sur le dispositif dont **12** sur l'année 2017.

Entrées sur Ploërmel													
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
2016										4	3	1	8
2017	3		4	5		2			5		3		22
Total	3	0	4	5	0	2	0	0	5	4	6	1	30

Depuis l'ouverture de l'auto-école solidaire de **Ploërmel** en octobre 2016, 30 personnes sont entrées sur le dispositif.

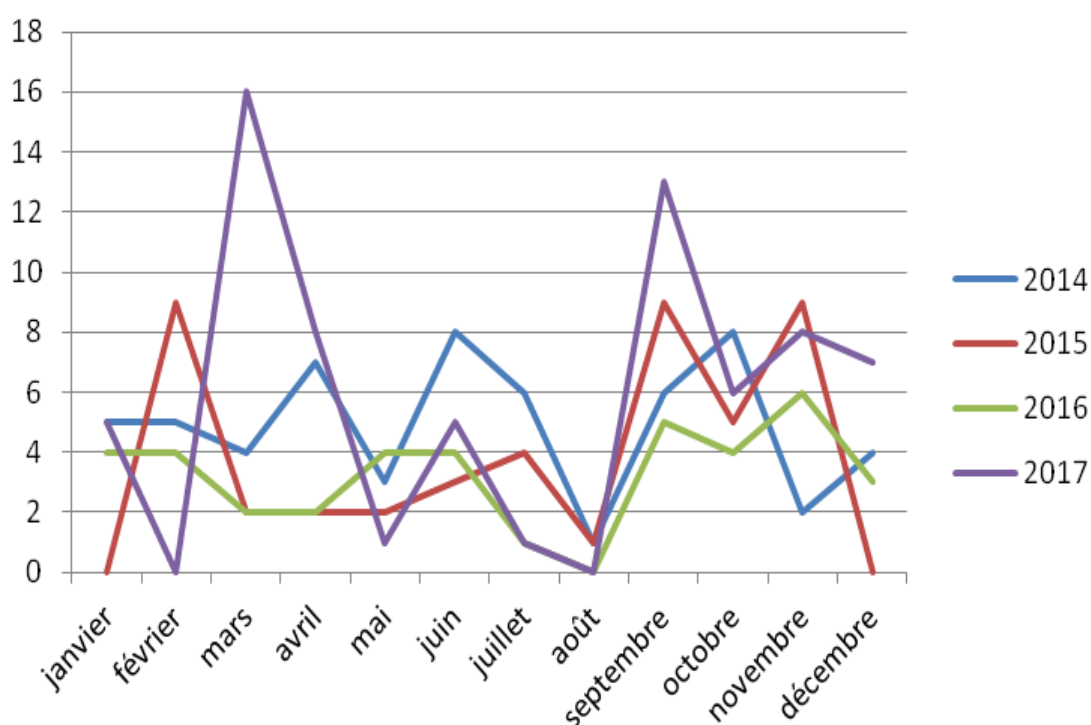
➔ Nous avons accueilli 378 personnes depuis mai 2010 sur le dispositif des Auto-Ecoles Solidaires.

Les auto-écoles solidaires de Loudéac, de Pontivy et de Ploërmel sont agréées par la Préfecture des Côtes d'Armor et du Morbihan. Cet agrément précise notamment le nombre de personnes pouvant être accueilli simultanément au sein de l'établissement notamment pour le code de la route :

- ☒ L'agrément de Loudéac porte sur **18** personnes
- ☒ L'agrément de Pontivy porte sur **9** personnes
- ☒ L'agrément de Ploërmel porte sur **13** personnes

De fait, les entrées sur le dispositif sont dépendantes des sorties code en particulier sur Pontivy et Ploërmel. En effet, nous ne pouvons rentrer de nouveaux élèves qu'à la condition d'avoir des obtentions de code. Avec des publics en difficultés d'apprentissage, les durées de parcours sont souvent très longues et les nouvelles entrées plus étalées et en nombre limité. (cf données sur les parcours moyen).

Sur l'auto-école de Loudéac, l'accueil autorisé est plus important, néanmoins dans le cadre de l'accompagnement individualisé et du temps passé avec chaque élève, il est difficile d'accueillir 18 personnes en simultanément.



En 2017, les commissions des auto-écoles solidaires de Loudéac, Pontivy et Ploërmel ont étudié 118 dossiers et ont validé l'entrée de 70 personnes (En 2016, 93 dossiers ont été étudiés pour 46 entrées validées). En 2017, 55 % des personnes orientées sont entrées sur le dispositif (candidats entrés / candidats présentés en commission).

Les motifs de refus sont divers : pas de difficultés d'apprentissage repérées, pas de difficulté financière, pas de projet professionnel, problèmes rencontrés sur d'autres dispositifs (comportement, absences répétées...), handicap trop lourd avec réorientation, orientation préalable sur d'autres dispositifs (compétences clés...), demande d'informations complémentaires, etc.

L'âge des bénéficiaires.

Les chiffres présentés concernent les personnes présentes sur le dispositif en 2017, certaines étant entrées sur l'action les années précédentes, d'autres ont terminé leur parcours en cours d'année 2017.

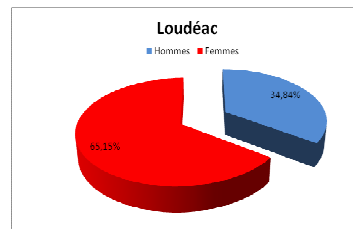
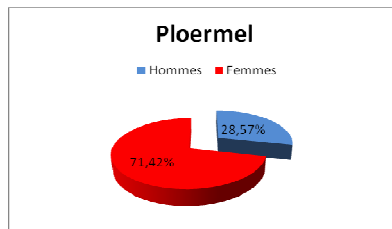
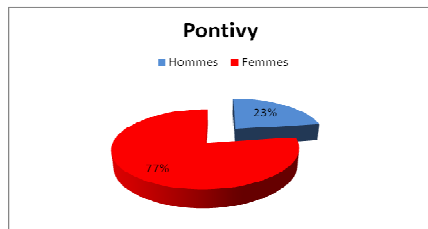
Moyennes d'âge	Femmes	Hommes
Loudéac	22 ans	23 ans
Pontivy	31 ans	29 ans
Ploërmel	27 ans	30 ans

Moyenne d'âge 2017
26 ans

Ecart	Femmes		Hommes	
	+ jeune	+ âgée	+ jeune	+ âgé
Loudéac	18 ans	34 ans	17 ans	48 ans
Pontivy	21 ans	49 ans	23 ans	43 ans
Ploërmel	20 ans	54 ans	21 ans	48 ans

On notera une stabilité de la moyenne d'âge sur 2017. Sur Loudéac, la moyenne d'âge a légèrement baissé. Les femmes accueillies sont de plus en plus jeunes. Les écarts entre Pontivy et Ploërmel sont sensiblement identiques.

La répartition sexuée des bénéficiaires.

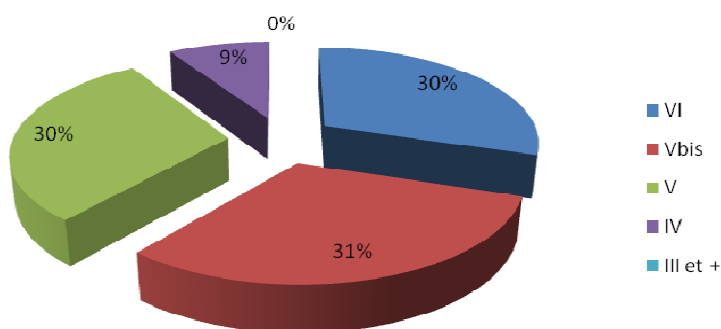


L'auto-école solidaire accueille majoritairement des femmes, elles représentent entre 69 % des bénéficiaires (67 % en 2016). La mobilité est essentielle pour ces personnes, souvent dépendantes du conjoint ou sans solution lorsqu'elles sont en situation de monoparentalité. Les démarches d'insertion sociales et professionnelles sont dès lors très difficiles.

La formation des bénéficiaires.

sexe	5VI	Vbis	V	IV	III et +	Total
Femmes	5	19	13	6		43
LOUDEAC Hommes	6	11	5	1		23
Femmes	7	2	6	2		17
PONTIVY Hommes	3	0	2	0		5
Femmes	10	3	5	1		19
PLOERMEL Hommes	4	1	4	0		9
TOTAL	35	36	35	10	0	116

Niveau d'études en 2017



61 % des personnes présentes ont un niveau inférieur au niveau V (58 % des personnes en 2016).

La composition familiale des bénéficiaires.

	Sexe	Couple	Couple + 1 enfant	Couple + 2 enfants	Couple + 3 enfants	Couple + 4 et plus	Seul	Isolé + 1 enfant	Isolé + 2 enfants	Isolé + 3 enfants	Isolé + 4 enfants	Total
LDC	F	3	4	4	0	2	20	7	2	0	1	43
	H		1		1		21					23
PTV	F	1	1	2	2	0	5	6			1	17
	H	1	1				1	2				5
PLO	F	1	1	3	1	1	3	4	4	1		19
	H			1			8					9
TOTAL		6	8	10	116	3	58	19	6	1	2	116
			31				58	28				116

50% de personnes accueillies vivent seules (41 % en 2016). Le nombre de personnes en situation de monoparentalité, essentiellement des femmes (92%) représentent 22% du public accueilli (22 % en 2016, 24,5% en 2015 / 28,5 % en 2014 / 20,5 % en 2013 et 10 % en 2012). L'obtention du permis pour ces femmes est essentielle dans le cadre de leur démarche personnelle, sociale et professionnelle.

L'origine géographique

AES LOUDEAC		AES PLOERMEL		AES PONTIVY	
Localité	Nombre d'élèves	Localité	Nombre d'élèves	Localité	Nombre d'élèves
ALLINEUC	1	AUGAN	1	CLEGUEREC	1
COLLINEE	2	BEIGNON	1	LOCMINE	2
GRACE-UZEL	2	GOURHEL	1	PLEUGRIFFET	1
LA CHEZE	2	GUILLIERS	2	PLUMELIAU	1
LE FRERIERE	1	JOSSELIN	3	PONTIVY	16
LA PRENESSSAYE	2	LA CHAPELLE CARO	1	SAINT ALLOUESTRE	1
LOUDEAC	34	LE ROC-SAINT-ANDRE	1	Total général	22
MERDRIGNAC	1	MENEAC	1		
MUR DE BRETAGNE	2	MOHON	2		
PLEMET	7	NEANT SUR YVEL	1		
PLEMY	3	PLOERMEL	9		
PLOUGUENAST	2	SAINT-CONGARD	1		
PLUMIEUX	1	SAINT-LERY	1		
ST CARADEC	1	SAINT-MALO DES TROIS FONTAINES	1		
ST GILLES	1	SAINT-SERVENT SUR OUST	1		
ST GOUENO	2	TAUPONT	1		
ST THELO	1	Total général	28		
TREMERGAT	1				
Total général	66				

L'auto-école solidaire couvre de nombreuses communes du Centre Bretagne, du Pays de Pontivy, et celui de Ploërmel, même si la majorité des bénéficiaires résident sur les villes centre. Les bénéficiaires les plus éloignés s'organisent pour venir 2 à 3 fois par semaine au code et se déplacent souvent sur une journée entière. Par ailleurs, pour faciliter la mobilité des bénéficiaires, les monitrices essaient d'organiser leurs cours de conduite en fonction de leurs lieux d'habitation.

Les ressources

MONTANT DES RESSOURCES DES BENEFICIAIRES								
	Sexe	Sans ressource	< 300 €	De 300 à 600 €	De 600 à 1 000 €	Plus de 1 000 €	Non renseigné	Total
LOUDEAC	F	7	0	20	11	5		43
	H	5	5	10	3	0		23
PONTIVY	F		0	6	8	2	1	17
	H		0	2	3	0		5
PLOERMEL	F	2	0	3	12	2		19
	H	2	0	3	3	1		9
TOTAL		16	5	44	40	10	1	116

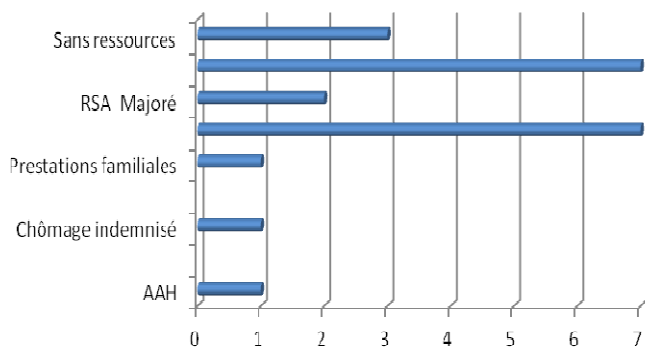
Rappel : les données présentées intègrent l'ensemble des bénéficiaires présents sur les AES en 2017, bénéficiaires qui pour certains sont entrés sur le dispositif avant 2017.

- 56 % des bénéficiaires ont des revenus inférieurs à 600 € (63 % en 2016).
- 16 personnes sont sans ressource ou avec un montant inférieur à 300 € (15 en 2016)

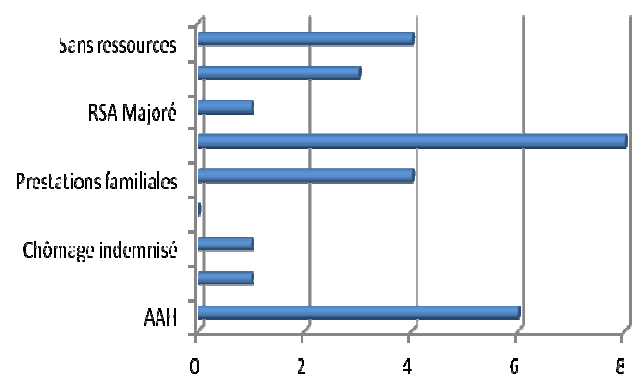
- 24 personnes ont un salaire dont 6 avec un complément RSA (15 en 2016)
- 40 personnes sont allocataires du RSA (54 en 2016). *A noter que sur les Côtes d'Armor, une convention avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor déterminait un nombre de places à l'année pour les bénéficiaires RSA. Cette convention a pris fin en 2016.*

Nous constatons que la très grande majorité des personnes (79 % des situations) n'a pas de ressource issue d'une activité salariée. Ces chiffres témoignent de la difficulté des publics accueillis d'accéder à l'emploi faute de mobilité autonome. L'un des objectifs de l'AES est bien de lever ce frein pour s'insérer socialement et professionnellement.

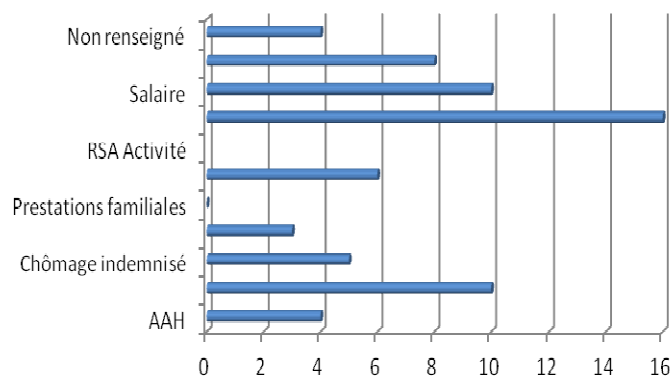
Nature des ressources principales sur l' AES Pontivy



Nature des ressources principales sur l'AES de Ploermel



Nature des ressources principales sur l' AES Loudéac

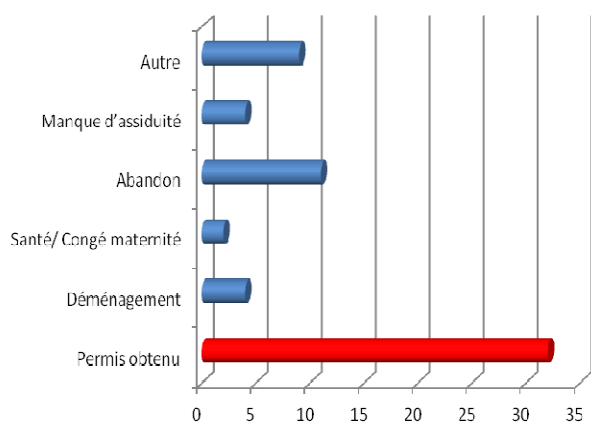


I.2 LES SORTIES DU DISPOSITIF

	LES SORTIES DU DISPOSITIF												
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
2010						3	1	2	3	2		1	12
2011	2	4	1	2	4		5		2		4	4	28
2012	1	1	6	3	1	3	5	5	1	5	3	5	39
2013	3	4	2	2	5	7	3	5	5	4	4	3	47
2014	3	5	2	5	3	6	5	4	2	5	2	2	44
2015	2	3	3	2	3	3	2	5	8	1	2	3	37
2016	3	6	4	5	3	14	1	2	8	3	2	2	53
2017	10	4	4	1	9	7	8	4	4	4	5	2	62

62 sorties enregistrées en 2017, chiffre en hausse par rapport à toutes les années précédentes.

Motifs des sorties

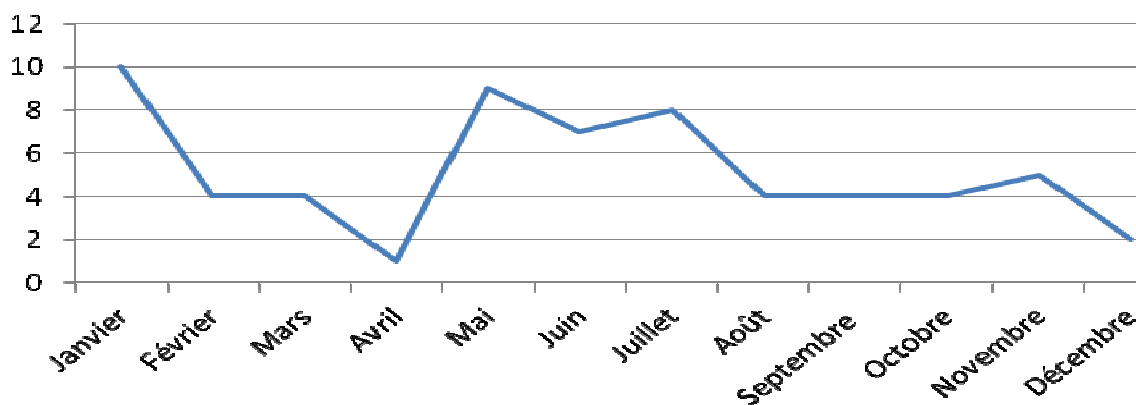


32 personnes sont sorties du dispositif car elles ont obtenu le permis de conduire (soit 51,6 % des sorties).

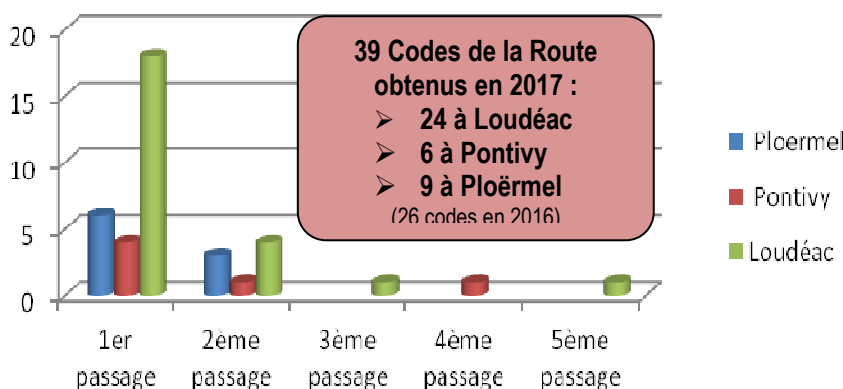
Les autres motifs principaux de sortie sont le manque d'assiduité et l'abandon du dispositif du bénéficiaire qui ne donne plus de nouvelles, malgré les relances téléphoniques et les alertes aux prescripteurs. L'exclusion du dispositif pour manque d'assiduité est décidée sur proposition des monitrices en concertation avec les commissions. En effet, la réussite du parcours formatif nécessite une assiduité aux séances de code et conduite.

Dans les autres motifs, on peut noter que 5 sorties concernent des personnes qui ont été orientées vers des auto-écoles classiques, notamment pour un accompagnement et une finalisation du parcours en conduite sur boîte automatique.

Evolution mensuelle des sorties du dispositif en 2017



Obtention du code selon le nombre de passage en 2017



Taux de réussite à la 1^{ère} présentation
71 %
(46 % en 2016)

Durée moyenne en heures avant obtention du code
116 heures
(114 heures en 2016)

11 adultes bénéficiaires du RSA ont obtenu leur code .6 à l'AES de Ploërmel. 3 à l'AES de Pontivy et 2 à l'AES de Loudéac.

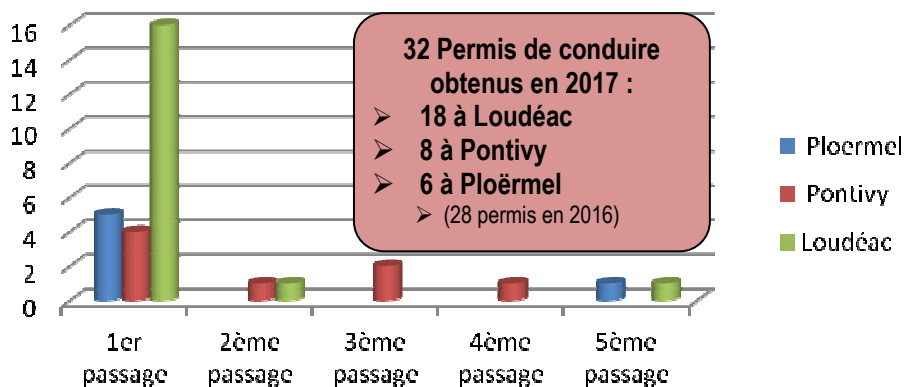
	Obtention du Code												
	janv	févr	Mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL
Loudéac	2	3	2		1	5	1		3	2	1	4	24
Pontivy	1	1	1			1	1				1		6
Ploërmel	0	1	1		1	1	1			3		1	9
TOTAL	3	5	4	0	2	7	3	0	3	5	2	5	39

Durée moyenne de parcours avant l'obtention du code	LOUDEAC	PONTIVY	PLOERMEL	TOTAL
Nombre d'heures minimum	18 heures (2016 = 42)	70 heures (2016 = 85)	115 heures	68 heures (2016 = 42)
Nombre d'heures maximum	252 heures (2016 = 212)	206 heures (2016 = 225)	267 heures	242 heures (2016 = 225)
Moyenne	83 heures (2016 = 111)	114 heures (2016 = 130)	169 heures	122 heures (2016 = 114)

Sexe H/F	Code
Femmes	33
Hommes	6
Total	39

En moyenne, les élèves ont suivi 122 heures de leçons avant d'obtenir leur code : un minimum de 18 heures de code et un maximum de 267 heures. On notera un écart significatif de la durée moyenne de parcours sur Loudéac en 2017. Ceci s'explique par la moyenne d'âge des inscrits plus jeune (22-23 ans). Pontivy poursuit dans la continuité de 2016. Quant à Ploërmel, les heures dispensées sont globalement plus importantes. Le niveau d'étude peut être une première explication puisque 53% des stagiaires ne possèdent pas de diplôme ou un niveau 3^{ème}. **Malgré la réforme de l'examen du code de mai 2016 impliquant pour les élèves de développer des compétences accrues notamment en termes de compréhension et d'analyse, les résultats ont été supérieurs. Sur l'ensemble des stagiaires le taux de réussite est de 33,5 % en comparaison avec l'année 2016 qui était de 25%.**

Obtention du permis de conduire selon le nombre de passage



Taux de réussite à la 1^{ère} présentation
78 %
(61 % en 2016)

Durée moyenne en heures avant obtention du permis
87 heures
(54 heures en 2016)

11 adultes bénéficiaires du RSA ont obtenu leur permis.
3 sur l'AES de Loudéac, 4 sur l'AES de Pontivy et 4 sur l'AES de Ploërmel

Obtention du Permis de conduire 2017

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL
Loudéac	2	1	1	0	2	3	3	1	1	3	1	0	18
Pontivy	1	1	0	0	1	1	2	1	1	0	0	0	8
Ploërmel	0	1	0	0	0	0	1	1	0	1	1	1	6
TOTAL	3	2	1	0	3	4	5	2	2	3	1	0	32

Durée moyenne de parcours avant l'obtention du permis de conduire	LOUDEAC	PONTIVY	PLOERMEL	Toutes écoles confondus
Nombre d'heures minimum	30 heures	29 heures	27 heures	19 heures
Nombre d'heures maximum	73 heures	146 heures	95 heures	106 heures
Moyenne	42.5 heures	62 heures	62 heures	51 heures

Sexe H/F	Permis de conduire
Femmes	24
Hommes	8
Total	32



En moyenne, 51 heures de conduite par personne ont été nécessaires pour obtenir le permis, contre 54 en 2016 et 61 heures en 2015. Nous observons une légère baisse des heures de conduite pour les AES de Pontivy et de Loudéac. L'étude de la prévention routière auprès des jeunes de 18 à 24 ans estimait à 35 heures la durée moyenne avant l'obtention du permis dans la filière traditionnelle.

II.5 LE SUIVI POST FORMATION

Après l'obtention du permis de conduire, nous contactons les anciens élèves afin de connaître leur situation. Voici les retours dont nous disposons pour les personnes ayant obtenu le permis en 2017, 13 anciens élèves n'ont pas répondu à nos sollicitations. Ces informations sont celles des personnes au moment du contact, il est possible que les situations aient évolué depuis. **Cette enquête s'est terminée début février 2017, certains bénéficiaires ont obtenu leur permis en fin d'année 2017.**

Auto-école solidaire de Loudéac Sur les 18 permis obtenus en 2017, 9 personnes ont répondu à l'enquête	Auto-école solidaire de Pontivy Sur les 8 permis obtenus en 2017, 6 personnes ont répondu à l'enquête
▶ 7 personnes étaient en emploi - o 1 CDI en boulangerie - o 1 CDI - o 1 CDD de plus 6 mois à Kermené - o 1 CDD de plus 6 mois à Ville de Loudéac - o 1 CDD de plus 6 mois à fromagerie Loudéac - o 1 CDD de moins de 6 mois à Kermené (travail de nuit) - o 1 CDD de moins de 6 mois intérim agroalimentaire ▶ 2 en formation – Epide et PPI 9 personnes n'ont pas donné de nouvelle suite à nos appels. Sur les 9 personnes joignables, 9 étaient en activité ou en formation	▶ 5 personnes étaient en emploi - o 1 CDI à Sipropre Pontivy - o 1 CDD de plus de 6 mois à Boscher Volailles Mur de Bretagne - o 1 Contrat d'intérim en maçonnerie Pluméliau - o 1 Contrat d'intérim chez Ronsard Bignan - o 1 Contrat d'intérim chez Daucy Locminé ▶ 1 personne en formation 2 personnes n'ont pas répondu à l'enquête. Sur les 6 répondants, 6 étaient en activité ou en formation
Auto-école solidaire de Ploërmel Sur les 6 permis obtenus en 2017, 4 personnes ont répondu à l'enquête	
▶ 2 personnes étaient en emploi - o 1 CDD de plus 6 mois dans la restauration - o 1 CDD de moins de 6 mois en service civique ▶ 2 sont en recherche d'emploi 2 personnes n'ont pas donné de nouvelle suite à nos appels. Sur les 4 personnes joignables, 2 étaient en activité	

L'un des objectifs de l'auto-école solidaire est de faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires après l'obtention du permis de conduire.

Les éléments recueillis dans le cadre de notre enquête témoignent du caractère déterminant, même s'il n'est évidemment pas le seul, du permis de conduire comme facilitateur à la construction d'un parcours professionnel et à la reprise de confiance en soi. **89 % des personnes contactées ayant obtenu leur permis de conduire étaient en activité ou en formation.**

III. EVENEMENTS MARQUANTS

Code de bonne conduite à la Maison d'Arrêt de Saint- Brieuc

En partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, l'action « Code de bonne conduite en maison d'arrêt » à destination des détenus de la Maison d'Arrêt de St Brieuc, initiée en 2015 a été reconduite en 2017. Outre le passage de l'examen du code, l'objectif est de proposer une action de formation mettant en avant la citoyenneté et les bonnes pratiques en matière de sécurité routière. L'action a démarré fin 2017 et est toujours en cours. Elle s'articule

autour de 2 sessions réparties sur la journée du mercredi et dispensées par la monitrice de l'auto-école solidaire de Ploërmel.

C'est permis à l'IME.

Dans une volonté d'égal accès aux droits, l'action vise à favoriser l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle d'un groupe de jeunes accompagnés par l'IME (Institut Médico Educatif) de Saint-Bugan de l'Adapei/Les Nouelles, situé sur le même territoire que l'auto-école de Loudéac, par l'obtention de l'examen théorique général du code de la route, première étape vers une mobilité autonome. La démarche s'inscrit également dans une dynamique de (re)socialisation, de remédiation des savoirs de base ainsi que de remise en confiance quant aux apprentissages. Le partenariat avec la fondation PSA, fortement mobilisée sur les problématiques de mobilité, nous a permis de concrétiser ce projet.

L'action a démarré depuis le 24 octobre 2017 et se poursuivra en 2018.

IV. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

1. Les difficultés des élèves accompagnés

La capacité à rester concentré :

A plusieurs reprises il est apparu que certains stagiaires ne pouvaient plus rester concentrés sur des temps de cours conventionnels, il est donc nécessaire d'adapter nos séances à ces difficultés. De plus, l'assiduité reste un problème récurrent pour certains qui « démissionnent ». Ceux-ci confrontés à des limites personnelles en termes de compréhension théoriques ou pratiques sont rapidement déstabilisés par le groupe.

La difficulté à prendre conscience des enjeux liés à l'exercice de la conduite automobile :

Certains élèves doivent être régulièrement « cadrés » pour prendre la dimension du risque inhérent à la conduite automobile. Cet apprentissage de la conduite se heurte à des notions de vitesse, de sens civique et de règles de prudence. Il semble que plusieurs personnes aient perdu le sens des valeurs sociales. Aussi, des attitudes et des comportements inadaptés peuvent apparaître, les stagiaires doivent être recadrés.

Les absences :

Les absences sont souvent légitimes (emploi, stage, formation...) toutefois certaines restent injustifiées. Ces absences posent des difficultés pour les monitrices en matière d'organisation. Certains élèves perdent le rythme de la formation, or une présence soutenue est essentielle à la réussite du code et du permis. Ces absences sont immédiatement signalées aux prescripteurs qui nous aident à remettre les élèves dans le rythme de la formation. Nous notons cependant à la marge quelques abandons.

Les impayés :

Bien que la participation financière demandée aux élèves soit relativement faible, nous rencontrons avec certains élèves des difficultés pour récupérer ces participations. Après quelques rappels en leçons, nous adressons un courrier de relance pouvant parfois aller jusqu'à l'exclusion. Nous activons également la non présentation à l'examen en exigeant au préalable que la personne s'acquitte de ses dettes. Ces situations sont heureusement marginales.

Au-delà de ces difficultés, nous constatons le bienfait de la dimension groupe dans le cadre de l'apprentissage du code de la route. Les élèves sont réunis avec un objectif commun d'acquisition du permis de conduire. Ce travail de groupe permet à certains de se révéler dans un groupe et de se socialiser après des périodes d'isolement liées à leur situation sociale. L'auto-école solidaire contribue à la reprise de confiance en soi et favorise le vivre ensemble.

2. L'articulation avec Compétences Clés

En amont des commissions d'entrée sur l'auto-école solidaire, la monitrice procède à une évaluation afin de déterminer si le bénéficiaire relève bien du dispositif.

La commission statue ensuite et il lui arrive régulièrement d'orienter la personne au préalable ou en simultanée sur le dispositif Compétences Clés (CC). L'orientation sur CC n'est pas toujours comprise par le stagiaire. Si nous ne pouvons pas les obliger à suivre le dispositif, il est en général indispensable que la personne y adhère si elle souhaite avoir une chance de suivre et de comprendre les cours de code de la route. Dans le cas contraire, il peut arriver que l'entrée sur le dispositif soit décalée le temps pour le bénéficiaire d'acquérir un niveau suffisant via CC. Enfin si la majorité des

élèves perçoivent bien la nécessité d'intégrer CC pour être en mesure de suivre le code en auto-école solidaire, certains ne s'y investissent pas posant une double difficulté sur CC et sur l'AES. Nous observons, pour les personnes qui en ont besoin, une réelle progression sur le code lorsqu'elles suivent CC et qui s'y investissent. Enfin, selon les profils, il arrive également que la non maîtrise de la langue française pour des personnes d'origine étrangère ne permettent pas de les intégrer sur l'AES, le fossé étant trop important.

Information complémentaire : L'auto-école solidaire n'est pas une action de remise à niveau

L'auto-école solidaire accueille majoritairement des personnes qui rencontrent des difficultés en lecture, écriture, des difficultés de représentation dans l'espace, des difficultés de compréhension...et c'est d'ailleurs pour ces raisons que les élèves rentrent sur l'auto-école solidaire dans la mesure où ils sont en incapacité de suivre le code en auto-école marchande. Nous considérons que ces élèves, au même titre que les personnes qui rentrent en auto-école marchandes doivent avoir les mêmes chances et la possibilité d'accéder au permis de conduire. Nous proposons une pédagogie adaptée et individualisée leur permettant d'apprendre le code de la route, pédagogie qui n'est pas proposée en auto-école marchande. En revanche, notre objectif n'est pas de faire de la remise à niveau comme nous pouvons l'entendre sur le dispositif compétences clés par exemple, dispositif qui est d'ailleurs géré par ADALEA sur le Centre Bretagne (en lien avec le GRETA) et qui répond à ces problématiques de remise à niveau. L'apprentissage sur l'AES est exclusivement centré sur le code de la route, les dispositifs de remise à niveau (Compétences clés) sont beaucoup plus larges. L'AES forme les élèves dans le but exclusif de leur permettre d'obtenir le code et le permis.

D'autre part, l'auto-école solidaire répond aux mêmes caractéristiques qu'une auto-école marchande, l'encadrement des élèves est assuré par une monitrice, elle n'a ni les compétences ni les diplômes pour assurer la remise à niveau des savoirs de base, en revanche elle dispose des compétences et de l'autorisation lui permettant de dispenser l'apprentissage du code de la route et de la conduite. L'agrément validé par les Préfectures pour nos 3 auto-écoles solidaires porte exclusivement sur l'exploitation d'une auto-école destinée à former les élèves à l'apprentissage de la conduite jusqu'à l'obtention du permis de conduire.

De plus, dès qu'un candidat est orienté sur l'AES par un prescripteur, il est reçu par la monitrice qui juge s'il peut ou non relever de l'AES, elle évalue notamment son niveau de compréhension par le biais de tests et d'exercices. Si le niveau de compréhension est trop faible, la commission peut décider de ne pas retenir dans l'immédiat la personne et l'orienter en premier lieu vers d'autres dispositifs type Compétences Clés, le temps pour cette personne de se remettre à niveau ou l'accepter à condition de suivre en parallèle une formation de remise à niveau.

Enfin, l'auto-école solidaire cible bien évidemment des personnes en difficultés, les chiffres présentés montrent d'ailleurs que 61% des élèves accueillis ont un niveau inférieur au niveau V, de fait certains ont des problèmes avec les savoirs de base, pour autant ces personnes répondent parfaitement au public ciblé par cette action. Le passage et l'obtention du code n'est pas incompatible avec des difficultés de maîtrise de savoir de base, un travail de mémorisation, nécessitant souvent des délais plus longs, permet à ces personnes d'aller au bout de leur apprentissage et de décrocher l'examen du code.

V. RESSOURCES HUMAINES

L'auto-école solidaire emploie 3 monitrices auto-école qui se partagent les 2 territoires :

-  Nicole BELZIC pour le territoire de Loudéac ;
-  Marie-Noëlle LE GLEVIC pour le territoire de Pontivy ;
-  Sophie GRAVELINES pour le territoire de Ploërmel.

Les 3 monitrices assurent les missions suivantes :

- Réception des prescriptions et des candidats, puis pré-évaluation.
- Organisation et animation des commissions d'entrées.
- Inscription des élèves sur l'auto-école.
- Animation des cours de code et leçons de conduite.

- Suivi de la progression des élèves.
- Inscription des candidats aux examens.
- Accompagnement des élèves.
- Suivi des indicateurs.
- Liens avec les partenaires et les prescripteurs.

Un temps de secrétariat et de coordination est également dédié à l'action. Myriam ZAOUIA, assure une mission de coordination pour les territoires de Pontivy et Ploërmel.

Moyens matériels

Nous disposons de 3 véhicules auto-écoles équipés. Les 3 lieux sont également équipés de l'ensemble du matériel nécessaire à l'apprentissage de la conduite automobile dans le respect des conditions de nos agréments.

VI. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Pour l'année 2017, l'auto-école solidaire a bénéficié de l'appui financier de :

- Conseil départemental des Côtes d'Armor ;
- Conseil départemental du Morbihan ;
- L'Europe, via le Fonds Social Européen pour l'AES de Pontivy et Ploërmel ;
- Saint-Brieuc Agglomération ;
- L'Etat via le Fonds d'Insertion et Prévention de la Délinquance (FIPD) ;
- Du soutien de la Fondation PSA pour l'action « c'est permis à l'IME ».

VII. PERSPECTIVES

● Maintenir les financements actuels et mobiliser de nouveaux financements afin d'assurer la pérennité de l'ensemble du dispositif, notamment en Côtes d'Armor où l'enjeu est fort, l'auto-école solidaire de Loudéac étant la seule du département. En ce sens, comme les années passées, nous allons monter des dossiers de mécénat et répondre aux appels à projet autour de la mobilité afin de renforcer les financements nécessaires à la poursuite de l'action en atteignant notre équilibre budgétaire. Nous étudierons également les possibilités de financement du permis de conduire via le CPF, toujours en direction des personnes les plus précarisées ou en difficultés d'apprentissage.

● Travailler à l'obtention d'un label qualité pour nos trois autos écoles.

● Veiller dans un contexte budgétaire qui se resserre, à toujours garantir un service de qualité aux personnes accompagnées, en proposant des approches pédagogiques qui soient au plus près des besoins des bénéficiaires en tenant compte notamment du nouvel environnement lié à la réforme du permis (prise en charge de l'examen par des opérateurs privés comme la Poste, etc.).

● Développer de nouvelles actions et continuer à inscrire celles en cours dans une approche globale, territoriale et transversale de la question de la mobilité solidaire. ADALEA reste également en veille pour répondre aux besoins des populations qui seraient en attente de réponse mobilité, notamment dans le secteur du handicap, confronté à la problématique de mobilité des personnes accompagnées.